

## **CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE**

### **Installateur mainteneur de système de pompe à chaleur**

Numéro du CQP	<b>088-2012 11 06</b>
Date d'échéance	Décembre 2027
Créé par les CPNE du	6 novembre 2012

Autorité responsable de la certification :	CPNE Conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex
Responsable :	Secrétariat des CPNE 01 40 69 53 41 <a href="mailto:Cpne.btp@national.ffbatiment.fr">Cpne.btp@national.ffbatiment.fr</a>

Responsable du dossier :	FFB - Fédération Française du Bâtiment	
Porteur du CQP :	UMGCCP - Union des Métiers Génie Climatique Couverture et Plomberie 9 rue La Pérouse 75784 PARIS CEDEX 16	Zied Lassoued 01 40 69 52 90 <a href="mailto:lassouedz@umgccp.ffbatiment.fr">lassouedz@umgccp.ffbatiment.fr</a>

Secteur d'activité :	BATIMENT
----------------------	----------

Description de l'emploi :	L'installateur – mainteneur de système de pompe à chaleur maîtrise ce domaine en assurant une expertise globale lui permettant d'intervenir sur l'ensemble des points de l'installation : aéraulique, plomberie/chauffage, électricité/régulation. Sous la responsabilité de sa hiérarchie, il est capable d'assurer l'organisation et la réalisation des travaux d'installation ou de maintenance de système de pompe à chaleur.
---------------------------	--

Classement :	Niveau III Position 1 - CCN Ouvriers
--------------	--------------------------------------

Enregistrement au répertoire :	Enregistré au RNCP 39357 au Niveau 3 Par décision du 19 juillet 2024 Codes NSF 227, 232, 233
Date d'échéance répertoire :	19-07-2027

Référentiels d'activités, de compétences

<b>REFERENTIEL D'ACTIVITES</b> <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	<b>REFERENTIEL DE COMPETENCES</b> <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>
<b>Bloc N° 1 : Organiser son intervention d'installation ou de maintenance en système de pompe à chaleur</b>	
<b>Préparation de l'intervention</b>	<b>Prévoir son intervention sur le plan matériel, logistique, technique, sécuritaire et réglementaire</b> , à partir des consignes écrites ou orales de son supérieur hiérarchique et de ses connaissances sur le fonctionnement des équipements constituant les installations de pompe à chaleur, afin de garantir le démarrage du chantier dans les délais prévus et en toute sécurité.
	<b>Installer sur le chantier les outils, matériaux et consommables nécessaires</b> (au bon endroit, en bonne quantité et au bon gabarit), selon les consignes du responsable hiérarchique et conformément au cahier des charges, afin de réaliser l'ouvrage dans les conditions attendues de qualité, de délai et de sécurité pour les équipes.
<b>Clôture de l'intervention</b>	<b>Ranger le matériel</b> , en les stockant dans les espaces dédiés ou en appliquant les procédures de retour du matériel prévues par l'entreprise, afin de libérer la zone de travail.
	<b>Nettoyer la zone de travail</b> , dans le respect des instructions, afin de garantir la continuité des activités sur la zone à la clôture du chantier.
	<b>Livrer l'installation réalisée</b> , en remplissant les dossiers nécessaires et en présentant son fonctionnement au client, afin que ce dernier puisse l'utiliser correctement dans le temps et faciliter les futures opérations de maintenance.
<b>Bloc N° 2 : Réaliser les travaux d'installation ou de maintenance de système de pompe à chaleur</b>	
<b>Réalisation de l'installation des équipements de système de pompe à chaleur</b>	<b>Installer l'équipement</b> , en s'assurant du respect des réglementations, normes et règles de l'art référencées dans le cahier des charges, afin de garantir la sécurité de l'installation et de renvoyer une bonne image de l'entreprise.
	<b>Contrôler l'ouvrage à la fin du chantier</b> , en s'assurant qu'il ne présente aucun risque lors de son utilisation et qu'il fonctionne, afin de garantir la sécurité et le respect du travail demandé.
<b>Réalisation des opérations de maintenance des équipements constituant l'installation</b>	<b>Apprécier le bon fonctionnement du système</b> , en le paramétrant et en effectuant des tests, afin de garantir son bon usage.
	<b>Maintenir les équipements constituant l'installation</b> , en s'assurant de respecter les règlements, normes, DTU, et règles de bonnes pratiques, afin de promouvoir une bonne image de l'entreprise et d'assurer la durabilité de l'équipement.

